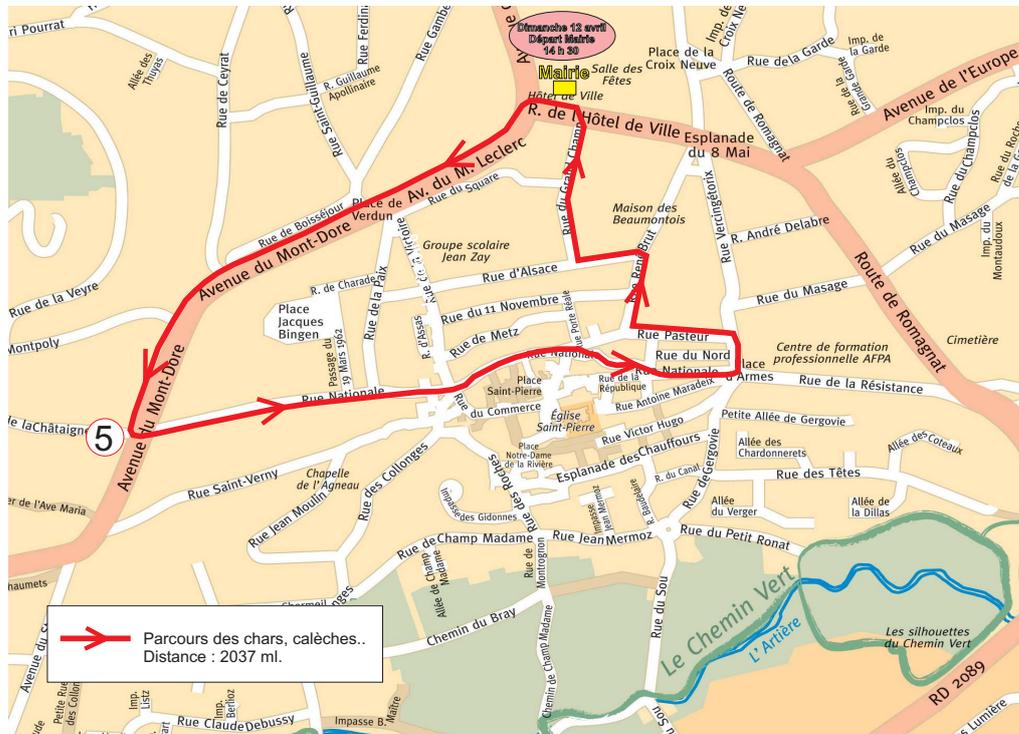


DÉFILÉ CARNAVALESQUE

LE DIMANCHE 17 AVRIL DE 13H00 À 18H00

- La circulation est interdite au fur et à mesure de l'avancement du cortège, sur le parcours qui emprunte les voies suivantes : rue de l'Hôtel de Ville, avenue du Maréchal Leclerc, avenue du Mont-Dore, rue Nationale, place d'Armes, rue Vercingétorix, rue Pasteur, rue René Brut, rue d'Alsace, rue du Grand Champ et rue de l'Hôtel de Ville.

- Le stationnement des véhicules est interdit entre 9h00 et 18h00 : place Nationale, rue Nationale et place d'Armes.



SPECTACLE PYROTECHNIQUE

LE DIMANCHE 17 AVRIL

- A partir de 8h00 et jusqu'à la fin de la manifestation** : le stationnement et la circulation des véhicules sont interdits sur les parkings Bopfingen, allée Stéphane Hessel et le parking zone bleue rue de l'Hôtel de Ville.
- A partir de 21h30** : la circulation piétonne est strictement interdite avenue du Maréchal Leclerc et

rue de l'Hôtel de Ville.

- Entre 20h00 et 23h00** : la circulation des véhicules est interdite rue de l'Hôtel de Ville et avenue du Maréchal Leclerc (partie comprise entre rue Gambetta et rue Saint-Guillaume). Les véhicules sont priés de suivre les déviations mises en place.

COURSE CYCLISTE (AM 2022-24-PM)

LE LUNDI 18 AVRIL DE 5H00 À 13H00

- Le stationnement et la circulation des véhicules sont interdits rue de la Résistance, place d'Armes, rue Nationale (entre la place d'Armes et la rue de la Victoire), rue de la Victoire (entre la rue Nationale et la rue d'Alsace), rue d'Alsace (entre la rue de la Victoire

et la rue du Grand Champ), rue du Grand Champ, rue de l'Hôtel de Ville (entre la rue du Grand Champ et l'esplanade du 8 mai 1945), rue Vercingétorix (entre la place de la Croix Neuve et l'Esplanade du 8 mai 1945), place de la Croix Neuve, route de Romagnat (entre la place de la Croix Neuve et la rue de la Résistance).

Veillez à prendre vos dispositions dès la veille au soir pour stationner vos véhicules en dehors des voies citées ci-dessus car les mises en fourrière débuteront dès 5h du matin.

Nous vous remercions par avance de l'intérêt que vous porterez à cet avis et nous sommes conscients des difficultés que cela peut occasionner.

La Fête des Cornards fait partie du patrimoine de la commune et nous mettons tout en œuvre pour la préserver.

Nous vous souhaitons une agréable fête et qu'elle vous apporte tout le plaisir que vous en attendez.